

Pédagogie des compétences

Qu'est-ce qu'une compétence ?

Le Décret « Missions »¹, de la Communauté française définit la compétence comme

l'aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches.

L'interprétation de cette définition permet de dégager deux notions :

- ✓ La notion de *compétence étroite* : elle permet de mener à bien un travail déterminé. Des automatismes sont mis en place qui permettent de reproduire le même travail.
- ✓ La notion de *compétence large* : elle permet de faire face à la résolution de problèmes complexes, d'affronter des situations nouvelles, par le choix et la combinaison de différentes procédures. Elle n'est pas automatisable.

La pédagogie des compétences en Communauté française s'oriente davantage vers l'acquisition de compétences *larges*. Elles sont définies comme suit :

- ✓ Les **compétences disciplinaires** : à acquérir dans une discipline scolaire déterminée.
- ✓ Les **compétences transversales** : communes aux différentes disciplines. Elles doivent être acquises et mises en œuvre tout au long de l'ensemble du processus didactique. Leur maîtrise vise à une autonomie croissante d'apprentissage des élèves. Elles sont de trois types :
 - ▶ des *attitudes* : Ces compétences sont d'ordre relationnel. Elles visent à développer des *attitudes* qui doivent permettre à chaque élève de se situer par rapport à lui-même, à son entourage et à son environnement.
 - ▶ des *démarches mentales* : Le domaine de ces compétences d'ordre mental est celui des savoirs et savoir-faire cognitifs.
 - ▶ des *démarches méthodologiques* : Ce sont des compétences relatives à des savoir-faire pratiques. Elles se distinguent des démarches mentales par leur caractère instrumental et visent donc la manière dont l'élève organise son travail.
- ✓ Les **compétences terminales** : Elles se construisent jusqu'au troisième degré. C'est le niveau de maîtrise attendu à la fin de l'enseignement secondaire.

¹ *op. cit.*, p. 3

Enseigner en termes de compétences

La mobilisation des ressources nécessaires à la résolution de **tâches-problèmes**, et la réflexion sur les conditions du succès de l'action à mettre en œuvre permettront l'acquisition d'une compétence nouvelle. Les compétences seront donc construites tout au long du parcours scolaire par la confrontation de l'élève à des « tâches-problèmes ».

La tâche-problème

Être compétent, c'est *réussir et savoir pourquoi on réussit*. Pour être efficace en termes d'acquisition des compétences, la tâche-problème doit être :

- ✓ **Complexe** : Elle doit activer une organisation dynamique de ressources de natures différentes (savoir, savoir-faire, savoir-être) et d'origines différentes (internes : savoirs acquis, et externes : consultation de livres, d'experts, ...).
- ✓ **Finalisée** vers l'action, dans un but concret (éventuellement fictif).
- ✓ **Interactive** : L'apprentissage passe par une interaction avec le milieu. Lors de l'analyse de la tâche, l'élève doit pouvoir dégager les ressources utiles à sa résolution, s'approprier celles qui lui manquent et décider de la démarche à mettre en œuvre pour les organiser.
- ✓ **Ouverte** : La démarche comme le produit attendu ne sont pas complètement définis, car plusieurs solutions coexistent.
- ✓ **Inédite** : Même pour des tâches relevant d'une même famille, le contenu change, de manière à ne pas permettre la simple répétition d'un acquis.

En outre, la tâche-problème

- ✓ Tient compte des motivations de l'élève : la situation présentée doit être proche de son vécu, de son questionnement.
- ✓ Installe une compétence nouvelle.
- ✓ Permet différents niveaux de performance.
- ✓ Permet à l'élève d'être au centre de son propre apprentissage.

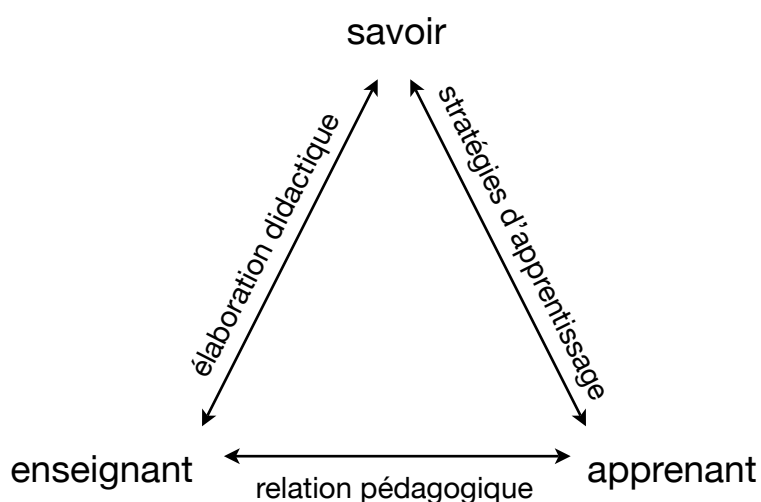
Le rôle du professeur

La pédagogie des compétences s'inscrit dans une logique d'apprentissage de type constructiviste, davantage centrée sur l'apprenant et sur les mécanismes d'apprentissage en jeu.

L'activité en classe devrait consister pour l'essentiel en des entreprises de résolution de tâches par lesquelles l'élève fera l'acquisition de nouvelles compétences. La tâche didactique de l'enseignant consiste à proposer des situations d'apprentissage, appelées **tâches-problèmes** qui doivent favoriser la mobilisation des ressources nécessaires à l'acquisition d'un savoir.

La figure du « triangle pédagogique » ci-dessous présente la situation d'apprentissage comme un ensemble d'interactions entre l'**enseignant**, le **savoir** à communiquer et l'**apprenant**. Un juste équilibre entre ces interactions, toujours à reconstruire, détermine l'efficacité de l'apprentissage. Traditionnellement, c'est le rapport entre l'enseignant et le savoir qui fut privilégié : il appartenait donc à l'enseignant de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour rendre ce savoir accessible à l'élève (axe de l'élaboration didactique), favorisant ainsi chez l'apprenant une attitude passive d'apprentissage.

En plaçant l'élève au centre de son apprentissage, la pédagogie des compétences modifie l'équilibre des interactions en présence : dans un contexte préala-



blement établi, le rôle de l'enseignant est de créer une **relation pédagogique** par laquelle il accompagne l'apprenant dans la gestion de son apprentissage. L'apprenant est ainsi invité à élaborer sur base de ses ressources propres (savoirs déjà acquis, savoir-faire et attitudes) sa propre stratégie et son propre rapport au savoir.

L'**enseignant** devra donc conduire l'élève dans une démarche de distanciation et de réflexion sur ses propres actions. Il devra l'entraîner à :

- ✓ identifier correctement ce qui fait problème dans la tâche demandée ;
- ✓ déterminer les ressources qui seront nécessaires ;
- ✓ organiser ces ressources de manière optimale.

Que devient le savoir ?

Le **savoir** n'est dès lors plus la propriété de l'enseignant. Il se définit comme un **ensemble de ressources propres à l'apprenant**. Celles-ci sont constituées de **savoirs, de savoir-faire et de savoir-être**. Pour être appelé **compétence**, cet ensemble de ressources doit pouvoir, par la suite, être **mobilisé dans le cadre d'une situation nouvelle**.

Les « cahiers de matières » seront donc désormais rédigés en termes d'activités en relation avec les compétences à construire. Les **tâches** permettant l'acquisition d'une même compétence présentent des différences entre elles, mais aussi forcément des points communs.

Il incombe donc au professeur d'**élaborer et d'organiser les tâches nécessaires à l'acquisition des compétences à construire, en relation avec les thématiques proposées par le programme.**

Dans sa préparation, le professeur devrait logiquement :

1. **déterminer la compétence** qu'il souhaite mettre en place ;
2. **élaborer une situation d'apprentissage** propice à l'acquisition de cette compétence, en relation avec les thématiques proposées.

En outre, il lui faudrait tenir compte, dès ce stade, de la tâche d'**évaluation**. Celle-ci devra permettre de **vérifier l'acquisition d'un certain niveau de maîtrise de la compétence**, et non l'acquisition d'un savoir (voir ci-dessous, « Évaluer la maîtrise de compétences »).

La pédagogie des compétences vise à **donner du sens aux apprentissages**. Mais il ne s'agit pas d'oublier que les démarches mentales ne peuvent s'exercer que sur des contenus. C'est pourquoi nous avons souhaité introduire un **référentiel** organisé selon une logique disciplinaire traditionnelle. Il sera complété par l'élève tout au long de son apprentissage. C'est ici qu'interviennent, entre autres, les **parcours** biblique, historique, philosophique et théologique.

Et l'élève ?...

Plus que par le passé, acteur de son apprentissage, l'**apprenant** est amené à résoudre des situations de plus en plus complexes et à mobiliser un maximum de ses ressources. L'élève est appréhendé dans ses dimensions à la fois cognitive et socio-affective. La pédagogie des compétences privilégie le développement de la pensée par un enseignement qui doit avoir du sens pour lui. Nous sommes bien loin d'une logique d'apprentissage de type béhavioriste qui se limite à des productions directement mesurables et à leur quantification.

Pour des cours en situation de minorité, comme souvent le cours de religion protestante, cette méthode permet de recréer en classe une réelle dynamique d'apprentissage. Elle est, de plus, parfaitement adaptée aux thématiques du programme, qui abordent essentiellement des sujets d'enquête et de réflexion dont l'exploration peut rarement s'achever sur un point final.

Évaluer la maîtrise des compétences

On connaît deux types d'évaluation :

- ▶ **L'évaluation formative** : « Effectuée en cours d'activité, elle vise à apprécier le progrès accompli et à comprendre la nature des difficultés rencontrées, de façon à améliorer, corriger et réajuster le cheminement de l'élève. Elle se fonde en partie sur l'auto-évaluation ».¹
- ▶ **L'évaluation sommative** : Elle permet, au terme d'une durée déterminée, et sur base d'une épreuve d'évaluation, de mesurer l'acquisition de savoirs et de savoir-faire.

La pédagogie des compétences, dans la mesure où elle perçoit davantage l'apprentissage comme un processus que comme l'acquisition d'un savoir, s'accommode parfaitement d'une **évaluation formative**, celle-ci permettant une régulation de ce processus. Elle favorise une démarche interactive en donnant la possibilité d'un dialogue élève-professeur. Elle favorise également l'auto-évaluation, l'élève se positionnant véritablement comme l'acteur de son apprentissage.

A l'issue de toute activité, une phase d'évaluation permettra :

- ✓ d'*expliciter* : raconter la démarche vécue ;
- ✓ de *modéliser* : établir des modèles d'action – théoriser la démarche ;
- ✓ de *faire le bilan des compétences acquises* en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être ;
- ✓ de *particulariser* : pouvoir appliquer les modèles construits à des situations similaires.

Cependant, le Décret « Missions » prévoit des **épreuves à caractère sommatif** à la fin d'une séquence d'apprentissage. Ce type d'épreuves devrait logiquement porter sur la capacité à utiliser des ressources adaptées à la tâche à résoudre et sur leur maîtrise. Dès lors, une épreuve qui ne mesurerait que les savoirs et savoir-faire, ou le simple résultat obtenu passerait à côté de l'évaluation de la compétence.

En conséquence, les tâches d'évaluation devraient être :

- ✓ *Inédites* : constituant une variante relevant de la même famille de tâches.
- ✓ *Complexes* : favorisant la mobilisation, de façon intégrée, de divers savoirs, savoir-faire et attitudes.
- ✓ *Adidactiques* : l'énoncé de la consigne ne devrait pas être un indicateur de la marche à suivre, ni proposer les ressources nécessaires.

L'outil adéquat permettant une évaluation dans le cadre de la pédagogie des compétences n' a pas encore été défini. Une piste intéressante se dessine avec

¹ Extrait du glossaire du Décret « Missions », *op. cit.*, chap. 1^{er} art. 5.

le système de « port-folio », qui regrouperait de façon structurée tout ce qui permet de suivre le parcours de l'élève, tout le long de son cursus.

L'évaluation scindée (un pourcentage est attribué à l'acquisition des savoirs, un autre à celle des compétences), l'évaluation intégrée (bilan global) ou semi-intégrée (bilan global et épreuve de restitution) sont d'autres pistes à explorer.

Conclusion

Au regard de la complexification sans cesse croissante du monde de l'entreprise, la pédagogie des compétences semble adaptée à la formation des futurs travailleurs et répondre aux critères requis actuellement par les employeurs. Elle vise en effet à former des hommes et des femmes capables de fournir un travail autonome, aptes à mobiliser leurs ressources de façon créative et à en acquérir de nouvelles. Bien plus, en encourageant la recherche de sens, elle favorise l'accès à une citoyenneté responsable.

Les compétences définies par le programme du cours de religion protestante ont pour visée essentielle la formation d'une pensée critique, d'une spiritualité personnelle et d'une autonomie morale, conditions nécessaires au développement d'un individu libre et responsable, capable d'établir des relations harmonieuses avec lui-même, avec le monde et avec Dieu.

La pédagogie des compétences rencontre ces attentes : elle accompagne le développement personnel de l'élève, elle favorise le dialogue constructif avec le professeur, elle enracine l'apprentissage dans une expérience de vie personnelle.

Pour être mise en œuvre de façon optimale, elle demande à l'enseignant de s'engager dans une situation pédagogique nouvelle, de recourir à une méthodologie spécifique et à des critères d'évaluation adaptés.

C'est une réelle exigence, certes, mais c'est à ce prix que le professeur de religion protestante pourra installer dans sa classe un climat privilégié, où élèves et enseignant travailleront ensemble à la construction d'une société démocratique, respectueuse des libertés et des valeurs de chacun et tout autant soucieuse du bien commun.

Où trouver les compétences dans le programme ?

Les compétences disciplinaires

1^{er} degré : _____ page 37

2^{ème} degré : _____ page 51

3^{ème} degré : _____ page 75

Les compétences transversales

1^{er} degré : _____ page 35

2^{ème} degré (*idem* 3^{ème} degré) : _____ page 49

3^{ème} degré : _____ page 73

Les compétences terminales disciplinaires

3^{ème} degré : _____ page 75

Tableaux récapitulatifs des compétences disciplinaires

Apport psychologique : _____ page 157

Réflexion philosophique : _____ page 157

Regard biblique : _____ page 158

À travers l'histoire : _____ page 158

Apport théologique : _____ page 159

Autres cultures et convictions : _____ page 159

À l'écoute des arts et
de la culture contemporaine : _____ page 159